

Votation du 30 novembre 2014

Décret concernant la première phase
de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1)

Maurice Tornay

Chef du Département des finances et des institutions

Oskar Freysinger

Chef du Département de la formation et de la sécurité

Conférence de presse du 21 octobre 2014

Pourquoi un décret ETS 1?

- ▲ Dégradation de la situation financière du canton sous l'effet conjugué:
 - d'une baisse des recettes (BNS, péréquation fédérale, effet du tassement de la conjoncture économique sur les recettes fiscales)
 - et d'une hausse des dépenses (santé, social, formation,...)
- ▲ Compte 2013: découvert de plus de 80 millions de francs
- ▲ Compte 2014: découvert prévisible de l'ordre de 100 millions de francs
- ▲ Déficit structurel des finances cantonales (selon première estimation du BAK Basel): 100 millions de francs par année

Pourquoi un décret ETS 1?

- ▲ Pour contribuer à équilibrer le budget 2015 et les prochains exercices difficiles
- ▲ Pour respecter la règle constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement
- ▲ Pour limiter l'impact des réductions budgétaires sur:
 - les prestations publiques
 - le personnel de l'Etat
 - les contribuables

ETS 1 en bref

- ▲ Adoption par le Grand Conseil le 12 mars 2014 par 98 voix contre 21 et 0 abstention
- ▲ Durée:
3 ans dès le 1^{er} janvier 2015
- ▲ Incidences financières:
31 millions de francs par année durant les 3 ans
- ▲ A terme, l'impact financier de l'ensemble des mesures (compétence du Grand Conseil et compétence du Conseil d'Etat) devrait dépasser quelque peu les 40 millions de francs.

Mesures du décret ETS 1

▲ Renoncement à de l'épargne, par le **gel de l'alimentation de divers fonds**

- fonds pour le rachat d'aménagements hydroélectriques
- fonds de préfinancement concernant les FMV
- fonds du sport
- fonds de la culture
- fonds de la police du feu
- fonds piscicole
- fonds pour la formation et la formation continue dans le domaine de l'hébergement et de la restauration

▲ Incidences financières: 23.4 millions de francs soit 75.5% de l'impact total du décret ETS 1

Mesures du décret ETS 1

▲ Mesures concernant l'enseignement

- Introduction d'une classe d'attente similaire aux employés de l'administration pour les nouveaux enseignants
- Report de la diminution de 26 à 23 heures hebdomadaires d'enseignement pour les professeurs de gymnastique du 2^e degré général et professionnel
- Révision du système des décharges

▲ Incidences financières: 3.2 millions de francs
soit 10% de l'impact total du décret ETS 1

Mesures du décret ETS 1

- ▲ Introduction d'une **rémunération par la Banque cantonale du Valais (BCVs) de la garantie de l'Etat**
 - A l'instar de 13 autres banques cantonales
 - Incidences financières: 1.7 millions de francs

Mesures du décret ETS 1

▲ **Augmentation des émoluments concernant les procédures devant les autorités administratives**

- Harmonisation avec l'émolument minimal en procédure civile et en procédure pénale
- Incidences financières: 2.3 millions de francs

Mesures du décret ETS 1

▲ Réduction de la commission attribuée aux employeurs pour la perception de l'impôt à la source

- Justifiée au regard du développement du traitement électronique des données qui facilite grandement le travail effectué
- Incidences financières: 0.4 millions de francs

Mesures du décret ETS 1

▲ Examen des impacts financiers des interventions parlementaires

- Outil à disposition du Grand Conseil pour connaître les incidences financières de chaque intervention avant de statuer sur leur sort

- Pas d'impact financier direct

Tableau récapitulatif des mesures du décret ETS 1

	Mios	%
Gel des fonds	23.4	75.5%
Hydroélectricité (fonds de rachat aménagement hydroélectrique et fonds de préfinancement FMV)	23.1	
Autres	0.3	
Enseignement	3.2	10%
Classe d'attente pour le personnel enseignant	0.5	
Révision du système des décharges	1.8	
Report de la baisse des heures des profs de gymnastique (enseignement secondaire du 2ème degré général et formation professionnelle)	0.9	
BCVs: rémunération de la garantie de l'Etat	1.7	5.5%
Autres	2.7	9%
Augmentation des émoluments	2.3	
Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source	0.4	
Examen des impacts financiers des interventions parlementaires	0	
TOTAL	31.0	100%

Tableau récapitulatif des mesures du décret ETS 1

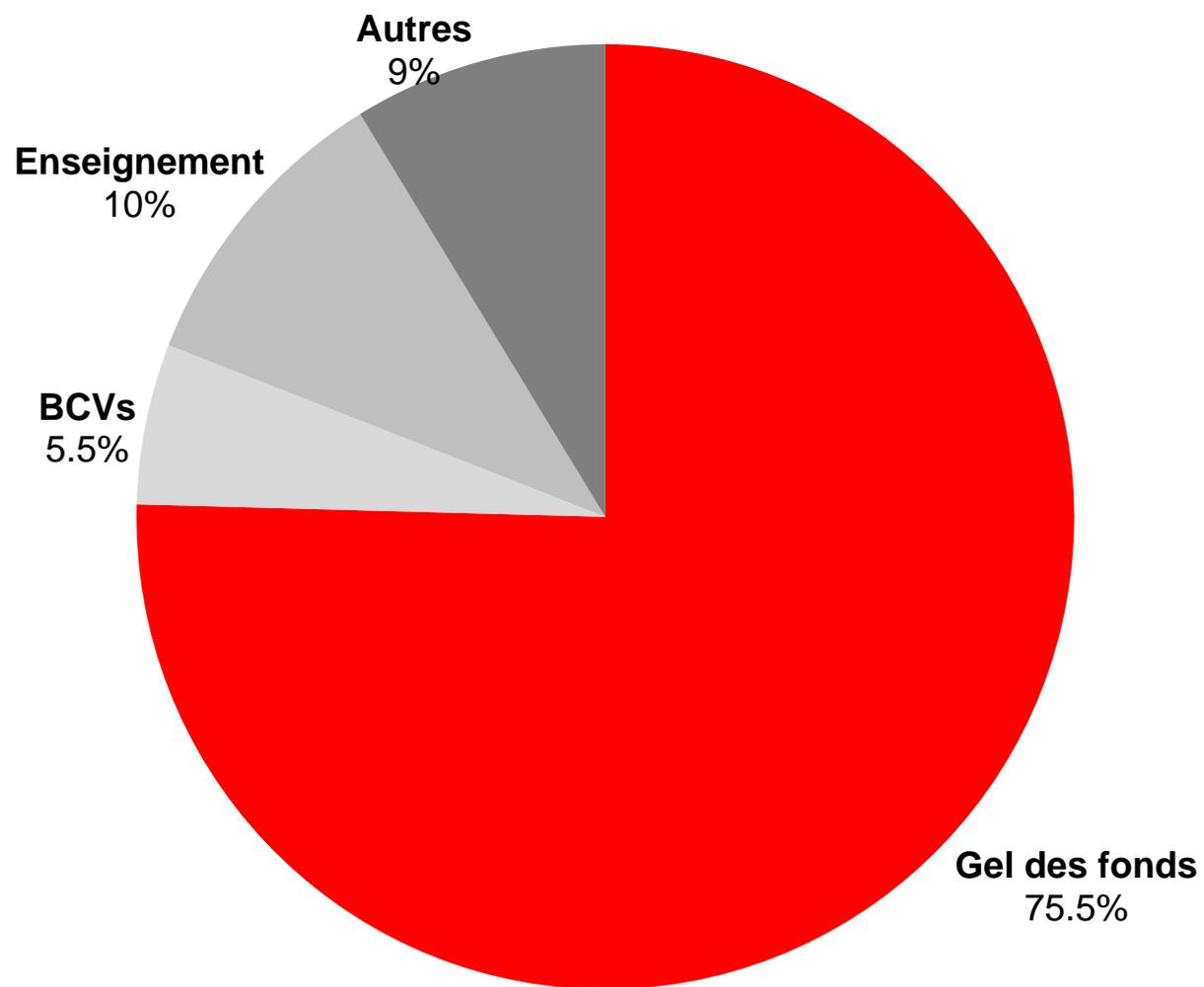
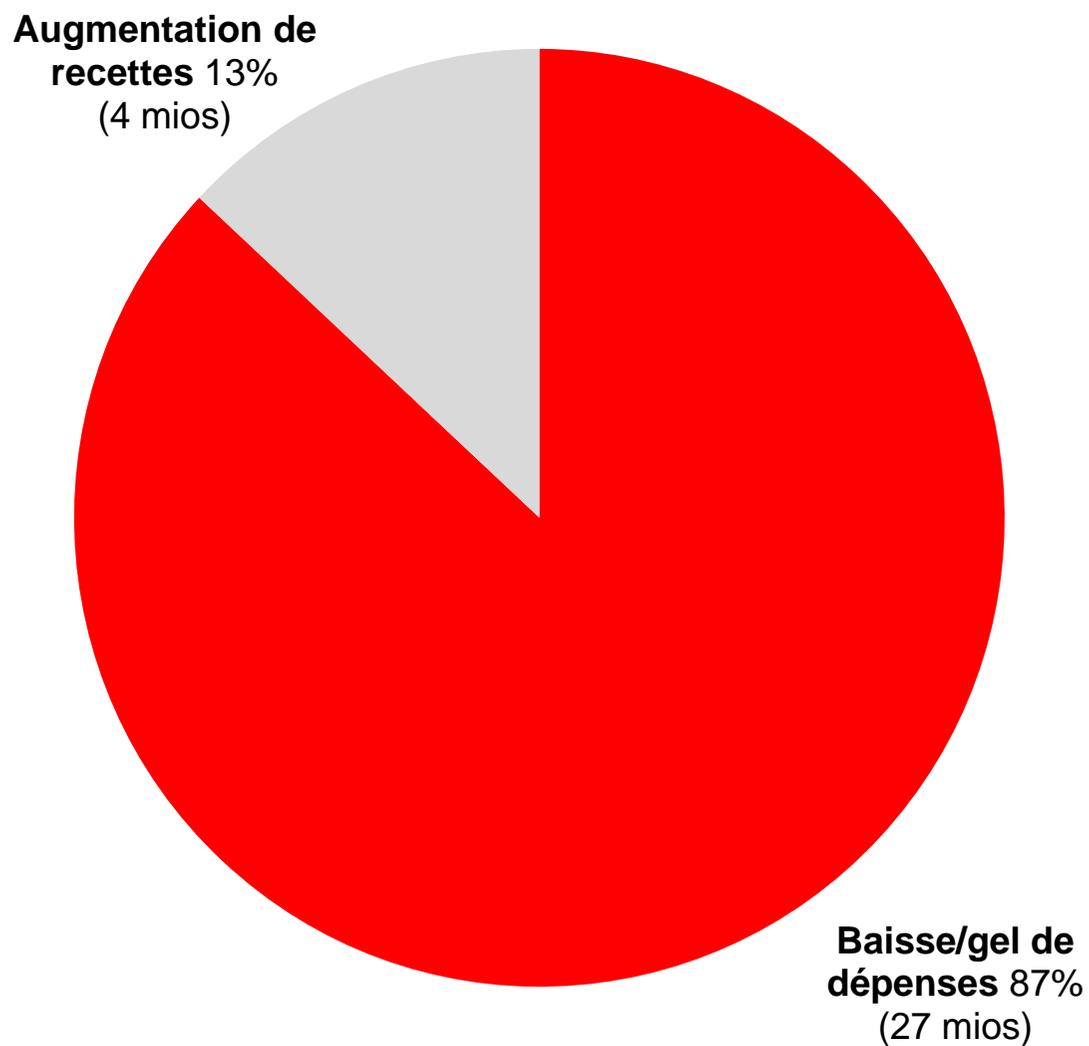


Tableau récapitulatif des mesures du décret ETS 1



Conséquences d'un refus du décret ETS 1 en votation populaire

- ▲ Les 31 millions du décret ETS 1 contribuent à l'équilibre du budget 2015.
- ▲ L'absence de ce montant devrait être intégralement compensée par d'autres mesures de baisses de dépenses et/ou d'augmentation de revenus.
- ▲ Ces mesures auraient un impact plus défavorable pour les administrés que le gel de fonds.
- ▲ Elles viendraient s'ajouter au récent projet de décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement.
- ▲ Ce décret prévoit déjà de nouvelles mesures pour un montant de 34 millions de francs (hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur, report de la dernière tranche de déduction des primes maladie, ...)